



Insérer votre logo

**NOM DE VOTRE
STRUCTURE :**

**LES AMIS DE SAINT
BREVIN**

CONTACT :

SERGE PUCELLE

**PRESENTATION DE LA
STRUCTURE :**

**NOTRE ASSOCIATION,
LES AMIS DE SAINT-
BREVIN, EST AGREEE
EN TANT
QU'ASSOCIATION
LOCALE D'USAGERS ET
RECONNUE D'INTERET
GENERAL POUR LA
PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT.
NOUS NOUS
ENGAGEONS POUR
PRESERVER LE CADRE
DE VIE DES
BREVINOIS.**

CAHIER D'ACTEUR

NOM DE L'ACTEUR

SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION

Le projet EOLE, en collaboration avec le Grand Port Maritime, vise à établir des infrastructures pour les énergies renouvelables dans l'estuaire de la Loire. Cependant, l'association Les Amis de Saint-Brevin exprime des inquiétudes quant aux effets du projet sur l'environnement et les résidents locaux. Elle privilégie, pour le quai d'assemblage, une technique de construction par « caissons coulés » pour limiter le bruit et les vibrations, et une technique par pieux pour l'amarrage des flotteurs moins pénalisante pour la courantologie. Néanmoins, nous demandons des études comparatives des impacts induits sur l'environnement selon les solutions possibles parmi celles présentées. L'association recommande un classement du projet en ICPE et des mesures de contrôle pour surveiller les niveaux de pollution, le bruit et les vibrations par rapport à état zéro (état de référence avant travaux). Elle souligne également l'importance de suivre la qualité de l'air et de l'eau, ainsi que de réaliser une étude courantologique pour anticiper l'impact sur l'érosion des côtes ou sur l'apport sédimentaire sur notre littoral. L'association s'inquiète par ailleurs des risques liés aux munitions enfouies, au trafic maritime accru, et aux nuisances visuelles, tout en demandant une étude socio-économique pour évaluer l'impact sur le tourisme et l'économie locale. Bien que favorable aux énergies renouvelables, nous insistons sur des évaluations rigoureuses et des mesures de réduction des nuisances pendant toute la phase du projet (travaux et exploitation), afin de préserver l'équilibre écologique et la qualité de vie des habitants.



1- PREAMBULE

Les documents transmis par le CNDP et le projet présenté par le Grand Port Maritime nous amènent à formuler une série de questions et de demandes spécifiques, visant à limiter les nuisances pour les Bréviinois.

2- OBSERVATIONS GENERALES

2.1 Solutions techniques pour le quai et l'ancrage des flotteurs.

- Analyse : Lors du premier atelier, six solutions de construction du quai ont été présentées. **Nous sommes favorables à la solution des « caissons coulés »**, qui limiterait davantage le bruit et les vibrations par rapport à la solution « quai sur pieux ». Cette méthode, plus rapide et moins intrusive, pourrait également permettre de stocker les terres et sédiments extraits dans les alvéoles.

La solution des « pieux » rencontre notre aval uniquement pour les ouvrages de stockage des flotteurs, ce principe perturbera moins la courantologie.

- Demande : **Mener une étude d'impact environnementale** (bruit, pollution, fragilisation du plateau rocheux...) **comparative** entre les 2 solutions de construction de quai « pieux » et « caissons coulés », afin de déterminer la solution la moins intrusive.

2.2. Mesures de réduction sonore (rideau à bulles)

- Questions : "Les rideaux à bulles" sont envisagés. Quelle est l'efficacité des rideaux à bulles pour atténuer les nuisances sonores en milieu marin ?

2.3. Capacité de stockage sur le quai et flotteurs

- **Nous demandons une confirmation écrite concernant la capacité maximum et simultanée retenue de stockage des éoliennes (sur quai et flotteurs)**

3 - ANALYSE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

1. Classement ICPE et étude de danger environnemental

- Analyse : Compte-tenu des impacts sur la nature, sur l'environnement, sur la santé, sur la sécurité et la salubrité publique, nous estimons que les installations (phase travaux et exploitation) devraient faire l'objet d'un classement pour la protection de l'environnement (ICPE).



- Demande : il est **demandé de conduire une étude de DANGER ENVIRONNEMENTAL** couvrant les phases de construction et d'exploitation pour ces installations.

2. **Connaissance d'un état de référence et contrôle continu sur l'environnement**

- Analyse : Ce projet d'envergure va avoir de nombreux impacts sur l'environnement et la qualité de vie des habitants de l'estuaire.

- Demandes :

Avant tous travaux, nous souhaitons **qu'une base ZERO soit établie** pour tous les indicateurs, afin de connaître le niveau actuel des polluants AIR / EAU/ SEDIMENTS, et de pouvoir mesurer les écarts en lien avec ce nouveau projet (phase construction, exploitation EOLE et hors période EOLE).

Des mesures régulières, communiquées par des organismes indépendants, permettraient un suivi de l'impact environnemental. Ces résultats doivent constituer le tableau de pilotage pour les gestionnaires du port afin de déclencher les alertes au niveau des communes en cas de dépassement des normes fixées.

Des procédures opérationnelles du grand port devront définir les mesures à mettre en œuvre pour tout dépassement des seuils. Ces **enregistrements permanents** (phases travaux et exploitation) sont à effectuer sur **2 points, au moins, de notre commune** : Mindin et le Pointeau sur les différents indicateurs qui sont mentionnés ci-dessous ?

2.1 Nuisances sonores et vibratoires (à mesurer avant le début des travaux, pendant, en exploitation EOLE, et en exploitation du site hors période EOLE).

- Analyse : Les bruits vont se propager en aérien et sous l'eau (la circulation des bruits est 4 fois plus rapide que dans l'air). Le déroctage, les dragages, les vibrations des moteurs "puissants" pendant les travaux et en exploitation vont forcément induire des nuisances sonores importantes.

- Question : **Le Grand Port Maritime envisage-t-il d'établir une réglementation « bruit » à destination des exploitants de ce site et sur quels critères** (limitant le niveau sonore et fixant des plages horaires de travail) ?



- Demande : Nous demandons des plages horaires réglementées (phase travaux et exploitation) pour une moindre gêne de la population. **Horaires de travail proposés de 8h à 20h en semaine, sans travail les week-ends et jours fériés.**

2.2 Qualité de l'air

- Analyse : Compte tenu du niveau de pollution actuel l'ajout de polluants constitue un sujet majeur pour les populations
- Proposition : **Suivre les indicateurs** clés (particules en suspension, NOx, SOx, NH3, ozone hydrocarbures aromatiques, composés aromatiques (benzène) etc.) **et réaliser une estimation de l'augmentation des émissions de polluants** liée au trafic maritime et terrestre induit par le projet.

Évaluer la possibilité d'utiliser des remorqueurs à motorisation décarbonée (pour toutes les manœuvres dans l'estuaire) ?

2.3 Pollution du milieu aquatique, impact direct sur la santé des résidents, et impact économique

- Analyse : une analyse géologique et morphologique semble avoir été menée depuis 2023. Des polluants (métaux lourds, arsenic...) sont emprisonnés dans les vases extraites. Ces polluants seront éparpillés dans le lit de l'estuaire et risquent de contaminer le milieu fragilisé du fleuve déjà impacté par les nombreuses activités industrielles. Les activités mytilicoles et ostréicoles des communes voisines, les activités de pêche professionnelle et de pêche de loisirs (coques, palourdes, moules, crevettes), constituent aujourd'hui un atout touristique et économique qui pourrait être remis en cause.

- Demandes :

Mettre à disposition du public les résultats des mesures déjà effectuées, tant sur la morphologie que sur la nature des polluants contenus dans les sédiments (boue, vase...).

Réaliser des mesures permanentes de la qualité de l'eau, des sédiments, des coquillages avant et pendant le projet pour prévenir les risques de contamination des écosystèmes et des activités de pêche locales, il y va de la **salubrité** et de la **santé des personnes**

Préciser les modalités de traitement des sédiments extraits, en indiquant les volumes rejetés en mer et ceux stockés à terre pour



traitement. Nous souhaitons que **les rejets en mer liés aux travaux soient limités au strict minimum.**

2.4 Études **courantologiques** et **hydrosédimentologiques**

- Demande : Conduire une étude sur l'impact des nouvelles infrastructures sur la courantologie et l'érosion du littoral, notamment pour évaluer les impacts sur les rives de Saint-Brevin et les piles du Pont de Saint-Nazaire. Evaluer l'apport de sédiments sur l'ensemble du littoral Brévinçois (y compris port de Mindin).

4- SECURITE ET RISQUE

1. Analyse pyrotechnique

- Demande : Fournir une **estimation des risques** liés aux munitions de la Seconde Guerre mondiale, détectées sous les sédiments, en indiquant la probabilité d'engins explosifs et les mesures d'évacuation prévues.

2. Étude de risques liés au trafic maritime

- Demande : Effectuer une **évaluation des risques de collision** et tempête liés à l'augmentation du trafic maritime autour du port, en collaboration avec les autorités locales, pour intégrer ces risques aux dispositifs de sécurité civile (DICRIM, PCS).

3. Impact sur trafic routier

- Question : pendant la phase construction du quai et des pontons d'ancrage, puis en exploitation, des apports de matériaux ou sous-ensembles sont prévus : quelle sera la part du transport par voie maritime, routière et ferrée ?

5- IMPACTS VISUELS ET DEMANDE D'ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES

1. Pollution visuelle

- Constat : Des photomontages, avec vue du serpent, présentés ne sont pas réalistes.
- Demande : Réaliser des photomontages réalistes (3D), de Saint-Brevin (Mindin, St Brevin en face du restaurant le Rio, le Pointeau), afin d'évaluer l'impact visuel du projet en phase d'exploitation (y compris avec la sous-station électrique).

2. Retombées économiques et étude d'impact



- Demande : Mener une étude sur les **retombées économiques pour la commune de Saint-Brevin** (emplois, logement, développement) et, parallèlement, **évaluer les impacts négatifs** potentiels sur le tourisme, immobiliers et la qualité de vie des résidents.

3. Prospective sur les autres activités du quai

- Questions : Quelles autres activités industrielles pourraient être envisagées sur le quai en dehors de la période d'exploitation du projet EOLE ?

6- CONCLUSION

L'association Les Amis de Saint-Brevin reconnaît l'importance des énergies renouvelables mais insiste sur la nécessité de **protéger l'équilibre environnemental** et de **préserver la qualité de vie des habitants de l'estuaire**. Elle appelle à une évaluation rigoureuse des impacts du projet, en se basant **sur état zéro** pour tous les indicateurs environnementaux (bruit, qualité de l'air et de l'eau, sédiments) **avec un suivi permanent des indicateurs**.

TITRE

